

Nouveau
pour
LES MEDECINS
TRAITANTS et
SPECIALISTES
des Landes

Réunion de concertation médicale pour le retour à l'emploi

Des solutions pour faciliter le retour à l'emploi des patients

Le médecin traitant, ou spécialiste, peut déclencher une réunion de concertation médicale avec le médecin du travail et le médecin conseil de l'Assurance Maladie quand le retour au travail du patient s'annonce difficile.

Cette réunion peut également être déclenchée par le médecin du travail ou le médecin conseil.

L'objectif est de définir collégalement des solutions concertées qui permettent de proposer au patient un « plan personnalisé de retour à l'emploi ».

Le plan est mis en œuvre avec l'appui du réseau local des partenaires pour le maintien en emploi.

Un accompagnement de A à Z et une réunion rémunérée

L'organisation de la réunion et le suivi du plan de retour à l'emploi sont directement gérés par la cellule de Maintien en Emploi du service de Prévention et de Santé au Travail des Landes (PST Landes)

Voir le schéma de l'organisation de la réunion de concertation

La participation du médecin traitant à la réunion est indemnisée sur la base de 30 euros versée par PST Landes.

Un process simplifié pour déclencher une réunion de concertation

Le médecin demandeur (médecin traitant ou spécialiste) a juste à contacter directement par téléphone ou par mail, le secrétariat de la cellule de maintien en emploi de PST Landes

> Tél : 05 54 00 04 18 ou mail : cellulemaintien@santetravail40.fr

Des patients clairement identifiés

Les patients actuellement concernés par la réunion de concertation doivent remplir les 3 conditions :

- . salarié du secteur privé (hors secteur agricole) ou travailleur indépendant,
- . patient travaillant dans les Landes,
- . patient dans une situation complexe (Retour à l'emploi difficile, besoin de plusieurs intervenants...)

Une expérimentation landaise

Cette expérimentation est proposée dans le cadre du Collectif pour le maintien en emploi des Landes sur la base d'un partenariat entre l'URPS des Médecins Libéraux de Nouvelle-Aquitaine, le service de Prévention et de Santé au Travail des Landes, la CPAM des Landes, le service médical de l'Assurance maladie.

Une évaluation réalisée fin 2024 permettra d'envisager le maintien et le déploiement de ce dispositif.

Pour plus d'information : consulter > pstlandes.fr/reunion-de-concertation



Collectif pour le maintien dans l'emploi
des LANDES



Réunion de concertation médicale pour le retour à l'emploi

Schéma d'organisation

PATIENT EN ARRET DE TRAVAIL
en situation complexe de retour à l'emploi

Médecin
TRAITANT ou SPECIALISTE

Critères d'inclusion vérifiés

- ✓ Salariés du secteur privé (hors secteur agricole) ou travailleurs indépendants,
- ✓ et travaillant dans les Landes,
- ✓ et avec retour à l'emploi difficile,

Déclenchement de la réunion de concertation

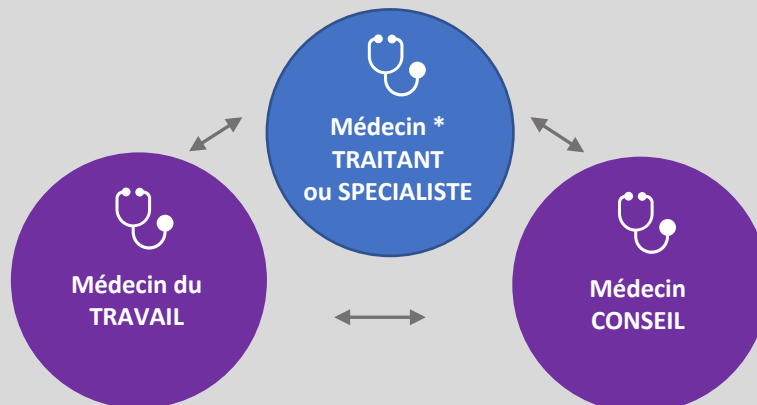
Tél : 05 54 00 04 18 / mail : cellulemaintien@santetravail40.fr

Le secrétariat de la cellule maintien en emploi de PST Landes

- . contacte les autres médecins,
- . met en relation par messagerie sécurisée,
- . trouve une date pour la réunion,
- . envoie les liens pour la visio,
- . fait signer le document de consentement.

Réunion de concertation en visio

Les médecins peuvent échanger des informations par messagerie sécurisée pour préparer la réunion



- > Appui d'une infirmière en santé au travail
- > Mise en place SAM-I, le support numérique pour suivre le parcours du patient

* indemnisation du médecin traitant ou spécialiste (30 euros) par le service de Prévention et de Santé au Travail des Landes

Plan personnalisé de retour à l'emploi

Le plan est défini de manière concertée entre les médecins lors de la réunion de concertation

L'infirmière

en santé au travail, en lien avec le médecin du travail

- . formalise le plan et assure la mise en place du plan
- . mobilise les autres partenaires
- . informe les médecins des actions mises en place